

Zeitschrift:	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
Herausgeber:	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
Band:	51 (1943)
Heft:	8
Anhang:	Der Lufttransport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ROTE KREUZ LA CROIX-ROUGE

Croce-Rossa

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes und des Schweizerischen Samariterbundes.

Organe officiel de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains.



Crusch-Cotschna

Organo della Croce-Rossa svizzera e della Federazione svizzera dei Samaritani.

Organ da la Crusch-Cotschna svizzera e de la Lia svizzera dals Samaritauns.

Herausgegeben vom Schweizerischen Roten Kreuz - Edité par la Croix-Rouge suisse - Pubblicato dalla Croce-Rossa svizzera - Edit da la Crusch-Cotschna svizzera

Röfekreuzchefarzt - Médecin en chef de la Croix-Rouge - Medico in capo della Croce-Rossa

Es gab eine Zeit, da ich mich überall fremd fühlte und mich nach einer Heimat sehnte, überall meine Bestimmung suchte und gerade da mein Heimweh nicht los wurde, wo ich wähnte, hin zu gehören. Als ich dann endlich meine Aufgabe entdeckt hatte, erkannte ich: ein aufrichtiger Mensch ist in dieser Welt überall an seinem Platz und — nirgends daheim.

Rudolf von Tavel.

Der Lufttransport

ermöglicht die raschste Bereitstellung von Nachschubmaterial aller Art für die Verwundeten- und Krankenpflege. Unser Bild zeigt ein deutsches Sanitätsflugzeug nach der Landung auf dem Flugplatz in Tunis. Es brachte zusammenklappbare Betten für das dortige Lazarett mit, die ausgeladen werden.

Le transport par avion

permet de remplacer par la voie la plus rapide le matériel le plus divers destiné aux soins des blessés et malades. Notre photographie montre un avion sanitaire allemand après l'atterrisse à l'aérodrome de Tunis. On est en train de décharger des lits pliants amenés pour le lazaret de cette ville. (Photo Photopress.)



Renseignements divers

Par le major E. Christeller.

(Suite)

Cours d'introduction.

Ces cours d'introduction ou écoles de recrues d'une durée de 11 à 13 jours ont fait beaucoup parler d'eux et ont suscité quelques critiques de la part de personnes mal ou pas du tout orientées.

Les cours d'introduction sont organisés par la Croix-Rouge qui en supporte les frais; ils sont réservés aux SCF de la cat. 10 à l'exclusion des infirmières et des spécialistes. Les critiques ont porté en particulier sur le fait que des SCF n'avaient pas du tout été convoquées à ces cours ou seulement 2 ou 3 ans après leur recrutement.

Que l'on veuille bien étudier le problème sous l'angle suivant:

Le Médecin-chef de la Croix-Rouge s'est trouvé disposer lors de la création du SCF d'un contingent, mettons pour citer un chiffre, de 7000 à 8000 SCF nouvellement recrutées. Or, pour qu'un cours soit profitable il ne peut guère grouper plus de 300 femmes et doit disposer de locaux se prêtant à leur instruction: grands hôtels ou de préférence casernes.

Nul n'ignore certainement que les casernes, qui servent à l'instruction de la troupe, ne sont disponibles que très peu de temps par année, souvent à une mauvaise saison, et que la location d'hôtels est une opération très onéreuse.

En admettant que tout ait été pour le mieux, la Croix-Rouge ne pouvait guère envisager que 2 à 3 cours par an car il faut encore tenir compte, qu'étant donné la diversité de ses tâches en temps de guerre, elle ne peut pas consacrer tout son temps et son personnel à ces cours.

En considérant ces différents facteurs nous voyons donc que nous ne pouvions instruire que 900 à 1000 SCF par an, ce qui représente déjà une mise de fonds considérable de la part de la Croix-Rouge, dont les fonds doivent servir aussi à l'achat de matériel sanitaire coûteux ainsi qu'au financement de différentes œuvres de secours.

Comment s'étonner alors qu'avec l'instruction d'un contingent de 1000 SCF par an pour un total supposé de 7000 SCF toutes n'aient pas encore été instruites au bout de trois ans?

Ces cours coûtant du temps et de l'argent il était naturel que le Médecin-chef de la Croix-Rouge instruisit en premier les SCF de la catégorie 1a inconditionnelle, laissant de côté les conditionnelles (seulement mobilisables en cas de guerre) et surtout les 1b (celles qui ne peuvent faire du service qu'au lieu de leur domicile).